

## Commission nationale des bourses scolaires

**10 et 11 juin 2009**

La Commission nationale des bourses scolaires (CNB) s'est réunie à Paris les 10 et 11 juin 2009, sous la présidence de Mme Anne-Marie Descôtes, directrice de l'Agence pour l'Enseignement français à l'Étranger (AEFE) et en présence de M. Alain Catta Directeur général de la DFAE au Ministère des Affaires étrangères et européennes  
Français du Monde-ADFE était représenté par André Cadot siégeant au titre de l'Assemblée des Français de l'Étranger et Michèle Bloch au titre de l'ADFE.

### I. Perspectives exposées par M. Alain Catta

Après avoir souligné l'effort fait par l'État en faveur des familles avec un budget d'aide à la scolarité qui passe de 47M€ en 2007 à 87M€ en 2009, 106 M€ en 2010 et 126M€ en 2011, Alain Catta note l'augmentation exponentielle des coûts et annonce que pour permettre au système de survivre, il va falloir réfléchir à sa régulation en respectant trois critères : l'équité sociale, la simplicité des mesures d'encadrement rendues indispensables, l'efficacité budgétaire. Tout ceci sans remettre en cause les engagements du Président de la République « qui s'imposent à moi comme à l'AEFE ».

Il propose 7 voies de réflexions :

1. Pour contrer l'effet d'aubaine saisi par certains établissements homologués qui ont augmenté de façon cynique les frais de scolarité des classes de lycée (jusqu'à +19%) il envisage une « cristallisation » des frais de scolarité à la date de la mise en place de la PEC (septembre 2007).
2. Diminution des bourses parascolaires pour les familles les plus « aisées » c'est à dire celles qui ont les quotités les plus faibles.
3. Prise en compte de la prise en charge pour calculer les droits à bourses des autres enfants de la famille bénéficiaire.
4. Modulation du coefficient K- actuellement trop uniforme - qui devrait respecter les disparités économiques.
5. Réfléchir à l'évolution du revenu minima (actuellement augmenté mécaniquement du taux de l'inflation).
6. Application stricte des calendriers de PEC (calqués sur ceux des bourses)
7. Réfléchir aux règles d'homologation car cet instrument d'ordre pédagogique a des répercussions budgétaires importantes

Enfin il faudra à moyen terme s'interroger sur la part du revenu consacré au logement (loyer ou achat) et maîtriser ces critères.

M. Catta indique que quelques soient les mesures décidées, elles ne pourront prendre effet qu'à la rentrée 2010.

**Une réunion de travail sur ces points est fixée au 1<sup>er</sup> Juillet prochain.**

Au nom du groupe ADFE de l'AFE et de l'ADFE, André Cadot fera une déclaration soutenue par les représentants syndicaux de la FSU (SNES et SNUIPP) du SE.FEN, du SGEN-CFDT) et les parents d'élèves de la FAPÉE.

*« En même temps qu'il annonçait la mesure de prise en charge pendant sa campagne électorale, le Président de la République souhaitait également l'augmentation du budget des bourses scolaires.*

*A l'évidence, il n'avait pensé ni au coût de cette mesure ni aux coûts induits, et maintenant cela pose problème.*

*Après avoir refusé le double plafonnement - celui des revenus et celui des frais de scolarité - le gouvernement souhaiterait prendre des mesures de régulation en matière de bourses scolaires, autant dire des restrictions. Nous trouvons cela inadmissible.*

*Les bourses scolaires doivent continuer à jouer leur rôle d'aide aux familles à revenus faibles et moyens et le budget des bourses doit être abondé à hauteur des besoins. Il n'est pas acceptable que pour continuer à offrir la prise en charge à des familles à hauts revenus dont beaucoup n'ont pas besoin d'être aidées, on diminue le montant des bourses des autres familles.*

*Nous-nous opposons aux restrictions budgétaires en matière de bourses scolaires, nous demandons l'abandon de la prise en charge et le versement des crédits de cette prise en charge au budget des bourses. "*

## II - Intervention de la Directrice de l'AEFE devant la commission nationale

### Bilan de la campagne boursière 2008-2009 (Année scolaire 2008 rythme sud, 2008/2009 pays du rythme nord)

**Boursiers** : 21 638 pour 60,91 M€ (rappel campagne précédente : 20 573 pour 54,25 M€)

**Coût moyen par boursier** 2 815€ (campagne précédente 2 637 €)

**Prise en charge (PEC)**, classes de seconde première et terminale : 3 505 pour un montant de 14,13 M€ (rappel campagne précédente classes de première et terminale 1 401 PEC pour 5,26 M€)

**Coût moyen de la PEC par élève** 4 031€

**Total** : 25 143 élèves pour un montant de 75,04M€ (campagne précédente 21 772 élèves pour 58,23M€)

### Cadrement de la Campagne 2009-2010 (Année scolaire 2009 rythme sud, 2009/2010 pays du rythme nord)

Dotation budgétaire primitive 2009 régulée 81,82 M€ (dotation initiale 86,10 M€)

Dotation 2010 : autorisation de dépense fixée par le premier ministre 106,2 M€ (hors régulation)

Soit pour l'ensemble de l'année scolaire 2009 du rythme sud : 6,47 M€, et pour 2009/2010 du rythme nord au titre des 1ères CLB : 57,75 M€

## III - Travaux de la commission des 10 et 11 juin 2009

Secteur géographique	Nb postes	Nb boursiers	Montant en M€	Coût moyen /boursier	Nb PEC	Montant en M€	Coût moyen /PEC
Asie	27	1 546	5,30	3 429 €	313	2,156	6 891
Moyen Orient	14	1 251	3,59	2 872 €	599	2,004	3 346
Europe	39	4 109	16,35	3 979 €	1 291	5,636	4 366
Afrique	39	7 171	15,99	2 230 €	1 117	2,947	2 638
Afrique du Nord	10	2650	5,60	2 114 €	1 002	2,198	2 194
Amérique du Nord	14	1 514	11,61	7 671 €	680	6, 971	10 252
Amérique Centrale et Sud	14	996	2,84	2 854 €	503	2,114	4 204
<b>Propositions CNB</b>					<b>évol NB</b>	<b>évol montant</b>	<b>évol CM</b>
Rythme nord	157	19 237	60,42	3 141€	+7,15%	+ 21%	+ 14,76%
Rythme sud	13	1 693	6,87	4 134 €	+5,42%	+ 27,46%	+ 21,05%
<b>Total Bourses scolaires</b>	<b>170</b>	<b>20 930</b>	<b>67,29</b>	<b>3 215€</b>	<b>+ 1 371</b>	<b>+ 12,76M€</b>	<b>+15,32%</b>
					<b>Nb</b>	<b>Montant</b>	<b>Coût /élèv</b>
<b>Total PEC</b>					5 502	24, 996 M€	4 543 €

On constate une augmentation généralisée du nombre de boursiers :

Europe : + 13,07 %	Amérique latine : +7,10 %	Afrique : + 5,04 %	Amérique du nord : + 3,70 %
Asie : + 7,89 %	%Maghreb : + 6,90 %	Moyen - orient : + 3,99 %	

### Informations générales

#### Famille boursière moyenne :

Revenu moyen brut : 21 112 €

Revenu pondéré : 14 346 € (67,95 % du revenu brut)

Montant moyen des frais de scolarité : 5 980 €

Montant moyen des bourses accordées : 4 977 €.

#### Propositions des CLB :

✓ 102 postes sur 169 (60 %) sont en dépassement de l'enveloppe de crédits notifiée. Les dépassements étant justifiés sont acceptés. Aucune régulation n'a donc pesé sur les travaux des CLB cependant, 370 demandes proposées favorablement par les CLB sont rejetées par la CNB : Rythme nord, 242 (91 postes concernés), rythme sud 128. Rappel,

toute modification de la quotité théorique doit être justifiée sur le PV de la CLB (pas d'arrondi à la dizaine supérieure ou inférieure).

✓ **Enfants non scolarisés** : cette année 61 élèves boursiers en 1<sup>ère</sup> CNB rythme sud n'ont pas effectué la rentrée scolaire.

✓ **Dérogations**

- pour 277 classes non homologuées 550 élèves montant 1,9 M€
- pour dépassement de limite d'âge : 512 élèves concernés (2,66 % du nombre de boursiers) pour un montant de 1,46 M€.

✓ **Bourses parascolaires** : 13,03 M€ ( + 10,89 %) ce qui représente 19,37 % du montant total des bourses accordées (19,48 % l'année précédente)

- Demi-pension 36,7 %    Entretien : 22,8 %

✓ **Enfants de trois ans** : des bourses scolaires ont été accordées à 795 élèves (4,13 % du nombre total de boursiers) pour un montant de 2,7 M€

✓ **Prise en charge de la scolarité des élèves français de seconde première et terminale**

Le dispositif est désormais ouvert pour toutes les classes de lycée. L'instruction spécifique a été publiée le 5 janvier 2009. Le cadre organisationnel est inchangé. La date limite de réception des dossiers est fixée au 24 avril 2009, les dossiers reçus après le 15 mai ne sont pas encore traités. Le respect des dates limites sera rappelé.

Aucun critère de ressources n'est appliqué, aucun plafonnement des tarifs scolaires opéré

On note l'augmentation soutenue du nombre de demandes présentées, le désengagement progressif mais réel des entreprises (dernière en date Peugeot).

Ces dossiers ne sont pas soumis aux CLB c'est le service des bourses de l'Agence qui centralise et gère toutes les demandes de PEC ce qui représente un surcroît de travail considérable.

Le montant des frais de scolarité pris en charge est versé directement à l'établissement par l'Agence.

**Les familles boursières ayant des enfants en seconde, première ou terminale devront continuer à présenter une demande de bourse afin de bénéficier des bourses parascolaires (entretien, transport, demi-pension). Les boursiers n'ont pas à présenter une demande de prise en charge. La demande de bourse scolaire vaut demande de PEC.**

**Prise en charge, point sur les campagnes 2009 (R.S) et 2009/2010 (R.N)**

Campagne 2009 rythme sud

Nombre de demandes présentées : **294**, demandes rejetées : **23**, PEC non scolarisés : **5**

Nombre de PEC accordées : **266 pour un montant de 1 137 201 € + 94 compléments de PEC pour un montant de 123 820 €, soit au total : 1 261 021 €**

Campagne 2009 /2010 rythme nord

Nombre de demandes présentées : 5 805, demandes rejetées : 569, prises en charge accordées : 5 236 pour un montant de 22 860 136 € + 716 compléments de PEC pour un montant de 874 895 €, soit au total : 23 735 031 €

A ce jour, pour ces deux campagnes, le nombre total de prise en charge s'élève à :

**5 502 pour un montant de 24 996 052 €    Montant moyen : 4 543 €**

**Quelques chiffres repères : 202 établissements (sur 437) sont concernés par la prise en charge (34 EGD, 107 CONV, 61 H)**

Type d'établissement	Nombre de PEC	Montant	Coût moyen/élève
EGD	2109	6,45M€	3 060 €
CONV	2 356	10,13 M€	4 301 €
HR	1 037	7,42 M€	7 152 €

**Principaux établissements bénéficiaires :** lycée français de New York (126 élèves pour un montant de 2 061 405 €)  
lycée La Pérouse à San Francisco (58 élèves pour 940 984 €), lycée Lyautey à Casablanca (358 élèves pour 758 577 €).

**Établissements ou le coût de la prise en charge par élève dépasse 8 000€ :** Lycée d'Anvers, Lycée Français de Toronto, École Française de Pékin, École Française de Shanghai, Lycée International Franco-Américain de San Francisco, Lycée Français La Pérouse de San Francisco Lycée Français de Los Angeles Ecole Internationale de Boston Lycée Rochambeau de Washington Lycée Français de Chicago, École Internationale de Dallas, Awty International School de Houston, École Franco-Américaine de Larchmont, Lycée Français de New York, Lycée Français de Singapour, École Française de Lausanne – Valmont, Lycée Français de Zurich.

#### IV - Disposition réglementaire

##### ✓ Point de charge logement

Nous avons attiré l'attention de la CNB sur le fait que la mise à disposition d'un logement par l'employeur pouvait pénaliser le demandeur de bourse, en effet, l'estimation d'un loyer élevé réintégré en avantage en nature peut mettre la famille hors barème alors même que ses revenus et son train de vie justifieraient l'octroi d'une bourse. Le point sera étudié lors d'une réunion de travail que la CNB aura le 1<sup>er</sup> Juillet prochain.

À la date de la CNB on compte 26 432 élèves aidés pour un montant de 92,30M€

*Les différents problèmes que vous rencontrez dans votre circonscription consulaire tant auprès des services du consulat qu'au cours des réunions des CLB nous intéressent. Continuez à nous en informer.*

Michèle Bloch  
[michele.bloch@adfe.org](mailto:michele.bloch@adfe.org)

André Cadot  
[andrecadot@yahoo.fr](mailto:andrecadot@yahoo.fr)